



Affaires générales

- Paquet de printemps du Semestre
- Programme de la présidence Danoise du Conseil de l'UE

Numérique

- Rapport 2025 sur l'état de la transformation numérique de l'UE
- Accord provisoire sur le règlement établissant des nouvelles règles relatives au RGPD
- Publication d'une stratégie numérique internationale pour l'UE
- Points clés issus du Conseil Télécommunications

Actualité européenne de la protection sociale

Santé

- Position commune au Conseil sur le Paquet Pharmaceutique
- Parution du rapport d'activité annuel 2024 de l'Agence européenne des médicaments
- Lignes directrices de l'EMA sur l'inclusion des femmes enceintes et allaitantes dans les essais cliniques

Emploi/ Affaires sociales

- Ouverture d'une consultation sur le futur Plan d'action sur le Socle européen des droits sociaux
- Accord au Conseil sur la directive sur les stages de qualité

Famille/jeunesse

- Mise à jour du cadre de l'UE pour le suivi de la garantie européenne pour l'enfance

Retraite/Vieillesse

- Conclusions du Conseil sur la participation des personnes âgées au marché du travail et dans la société

Agenda

Publications

LE MOT DE L'ÉQUIPE REIF : Consultations et avancées des dossiers en dents de scie

Entre la fin de la présidence polonaise et le lancement de nombreuses consultations, ce mois de juin a connu des fortunes diverses en matière d'avancées législatives.

Ainsi, faute d'avancées lors du trilogue du 6 juin, la présidence polonaise a renoncé à la poursuite des négociations sur la révision des règlements de coordination des systèmes de sécurité sociale, estimant ne plus avoir le temps de conclure sur ce dossier sensible. Le trilogue final prévu le 17 juin a donc été annulé. Un coup d'arrêt d'autant plus frustrant que tous les acteurs – États membres, Parlement européen, la commissaire Mînzatu, et les partenaires sociaux – étaient mobilisés pour aboutir à un accord. L'avenir du texte est ainsi en suspens. Le Danemark, qui prend la présidence du Conseil début juillet, n'a jamais compté parmi les soutiens du dossier, position confirmée par l'absence du texte dans son programme. Va-t-on vers un retrait du texte par la Commission ? Rien n'est moins sûr.

A contrario, le paquet pharmaceutique a connu une avancée inattendue : le Conseil a adopté sa position mi-juin, ouvrant les trilogues avec un Parlement déjà prêt depuis l'an dernier (voir brève). À ce sujet, la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) et la Mutualité sociale agricole (CCMSA), aux côtés de 14 autres membres de la Plateforme européenne de protection sociale (Esip), ont envoyé le mois dernier une [lettre](#) conjointe à la présidente de la Commission, en réaction à la forte mobilisation de l'industrie pharmaceutique, pour rappeler que des systèmes de santé financièrement viables et inclusifs sont un pilier pour la compétitivité européenne, et non un obstacle.

Autre chantier clé qui progresse : la consultation relative à un nouveau plan d'action du Socle européen des droits sociaux est enfin ouverte (voir brève). Elle se tiendra jusqu'au 10 septembre, laissant le temps à la Reif et à ses membres de peaufiner de larges propositions concrètes et ambitieuses, notamment sur l'aspect 'protection sociale' bien présent dans le [questionnaire](#) de la Commission.

Dans cette période d'intenses consultations de la Commission, la Reif a également publié ce mois-ci sa [contribution](#) ([English version](#)) à la stratégie pour l'application de l'intelligence artificielle (IA). Nous y soulignons l'engagement des institutions de sécurité sociale françaises dans le développement d'outils d'IA pour améliorer la délivrance des prestations sociales, dans une approche éthique fondée sur la transparence, la soutenabilité environnementale, le respect des droits fondamentaux, et conformément au RGPD et au règlement sur l'IA. Si l'IA est porteuse d'opportunité, comme la réduction du non-recours aux droits, elle n'est toutefois pas une solution miracle et ne saurait résoudre, à elle seule, les défis du service public. Parmi les demandes de la Reif : clarifier les modalités de mise en œuvre du règlement IA, associer les institutions de sécurité sociale aux instances consultatives de la Commission, et investir dans des infrastructures européennes.

L'essor de l'IA dans la protection sociale a été discuté lors des dernières réunions Esip, et figure déjà à l'agenda de son [4^{ème} forum annuel](#) prévu le 15 octobre à Bruxelles. A vos agendas !

L'équipe de la Reif, Anne-Claire, Benjamin, Adèle & Alma.

13,6%
des – de 16 ans
souffraient de
privation
matérielle dans
l'UE en 2024
([Eurostat](#))

41%
des pays UE ont
violé le droit de
créer et d'adhérer
à un syndicat
([Global Rights
Index](#))

Paquet de printemps du Semestre européen

Le 4 juin, la Commission européenne a publié son « paquet de printemps » du Semestre européen, l'exercice annuel de coordination des politiques économiques et sociales des États membres de l'UE. Cette année, l'accent est mis sur la compétitivité, conformément aux priorités de la Boussole de l'UE pour la compétitivité, mais aussi sur la défense, la Commission ayant recommandé l'activation de la clause dérogatoire des règles du pacte de stabilité et de croissance afin de permettre aux États d'entreprendre des investissements qui pourraient atteindre au moins 800 milliards d'euros dans les prochaines années.

Sur le volet macroéconomique, l'économie européenne devrait, malgré les incertitudes sur le plan géopolitique, continuer de croître, bien qu'à un rythme modéré. Dans le même temps, les perspectives budgétaires indiquent une légère augmentation du déficit public et des ratios d'endettement, après la forte réduction enregistrée ces deux dernières années.

En matière de politiques sociales et d'emploi, la priorité reste, comme l'an dernier, axée sur le développement des compétences et l'éducation. En dépit d'un taux d'emploi historiquement élevé (75,9% fin 2024), le défaut d'inclusivité du marché du travail demeure un défi persistant. En outre, l'UE et ses États membres sont encore loin d'atteindre les objectifs du plan d'action du Socle européen des droits sociaux (SEDS) en matière de réduction de la pauvreté et d'accès à la formation. La Commission recommande ainsi aux États membres de mettre en place des systèmes de protection sociale, d'inclusion et de retraite adéquats et efficaces ainsi que de favoriser l'accès à des logements abordables et aux services sociaux. Elle souligne par ailleurs le caractère essentiel du SEDS pour façonner une Europe inclusive et mentionne l'adoption du nouveau plan d'action, qui sera complété par une stratégie européenne de lutte contre la pauvreté.

S'agissant de la France, les [recommandations](#) concernent les problèmes de pénuries de compétences, d'inégalités dans l'enseignement et de pauvreté infantile. En effet, le constat est que les risques de pauvreté et d'exclusion sociale se sont considérablement aggravés ces dernières années (20,5% en 2024), en particulier chez les enfants, avec un taux supérieur à la moyenne de l'UE (26,2%). Cette tendance, qui va à l'encontre de la tendance générale à la baisse dans le reste de l'UE, s'expliquerait par les inégalités dans l'accès à l'éducation, un soutien insuffisant à l'emploi et une forte transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

Pour en savoir plus : https://commission.europa.eu/publications/2025-european-semester-spring-package_en

Programme de la présidence Danoise du Conseil de l'UE

A partir du 1^{er} juillet 2025 débutera pour six mois la présidence danoise du Conseil de l'Union européenne.

La ministre danoise des Affaires européennes, Marie Bjerre, a présenté mi-juin, les priorités du programme de la présidence, dont la devise est : « *Une Europe forte dans un monde en mutation* ». Défense, compétitivité et transition écologique seront les trois principales priorités de la présidence, auxquelles s'ajoutent la maîtrise des flux de migrants et les progrès en matière d'élargissement. Sur la compétitivité, le Danemark souhaite poursuivre l'effort de simplification lancé par la Commission européenne et le Conseil depuis le début du mandat, notamment à destination des entreprises et des PME, pour lesquelles la législation européenne est souvent considérée comme un « fardeau ». Pour le côté social, le programme de la présidence danoise va dans le même sens : la politique en matière d'emploi doit renforcer la compétitivité européenne,

la simplification des règles avec un fort accent sur les compétences, la mobilité équitable des travailleurs dans le marché unique et le renforcement du dialogue social.

Concernant la mobilité des travailleurs, le programme de la présidence évoque notamment l'importance d'ESSPASS et de la proposition de la Commission qui en découlera, mais aussi le rôle renforcé de l'Autorité européenne du travail, dont le règlement va être révisé. La présidence annonce aussi vouloir remettre sur la table la directive sur l'égalité de traitement retirée du programme de travail par la Commission européenne évoque les questions d'inclusion sociale à travers le renforcement de la Garantie enfance et le travail sur les soins de longue-durée, et mentionne également la proposition à venir de conclusions du Conseil sur l'accès à un logement abordable afin d'appuyer l'initiative de la Commission. L'égalité des genres prendra une place importante durant cette présidence alors que la Commission annonce une Stratégie en la matière pour début 2026.

En matière sanitaire, la présidence annonce vouloir poursuivre et adopter rapidement le paquet pharmaceutique pour favoriser l'innovation et l'accès aux médicaments, mais aussi travailler intensément sur la proposition de la Commission concernant l'approvisionnement des médicaments critiques. Elle annonce enfin mettre l'accent sur les stratégies de la Commission en matière de sciences du vivant et de contre-mesures médicales en vue de promouvoir la résilience des systèmes de soins de santé face aux crises d'origine humaine et aux catastrophes naturelles.

Pour en savoir plus : <https://danish-presidency.consilium.europa.eu/media/xv5jn5nx/programme-of-the-danish-eu-presidency-2025.pdf>

Rapport 2025 sur l'état de la transformation numérique de l'UE

Le 16 juin, la Commission européenne a publié son rapport 2025 sur l'état de la transformation numérique de l'UE, dressant un bilan des progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre des objectifs du programme d'action de la décennie numérique à l'horizon 2030, dont une révision est prévue en 2026.

Les États membres ont ainsi présenté dans leurs feuilles de route nationales un total de près de 2000 mesures d'une valeur de 288,6 milliards d'euros. Si le rapport identifie des progrès sur plusieurs aspects, notamment concernant la dématérialisation des services publics, des défis structurels persistent. L'un des problèmes majeurs identifiés réside dans la dépendance de l'UE aux fournisseurs externes pour les services d'intelligence artificielle (IA) et d'informatique en nuage – souvent utilisés dans les services publics – ainsi que pour la production de semi-conducteurs et de composants d'infrastructures quantiques.

S'agissant des compétences numériques, près de la moitié des Européens ne possèdent pas des compétences de base et la disponibilité de spécialistes des TIC reste faible. Le rapport met également en évidence les difficultés en matière d'approvisionnement énergétique dues à l'utilisation croissante de l'IA ainsi que le renforcement des vulnérabilités et des inégalités en ce qui concerne les mineurs et la santé mentale.

Au regard du contexte géopolitique volatile, la Commission identifie la transformation numérique comme un enjeu central pour garantir la sécurité et renforcer la compétitivité de l'Union européenne. Elle appelle ainsi à une réponse multidimensionnelle alliant investissements, réformes structurelles et simplification des charges administratives.

Le rapport concernant la France met en lumière sa position de leader dans les domaines de l'intelligence artificielle (IA) et des technologies de l'information et de la communication (TIC) vertes. En ce qui concerne la numérisation des services publics, les autorités françaises seraient en phase avec le cadre européen du règlement eIDAS 2.0 pour proposer un portefeuille numérique européen d'ici la fin de l'année 2026.

En outre, si l'objectif consistant à garantir que 100 % des citoyens aient accès à leur dossier médical électronique serait en bonne voie, les avancées vers la numérisation complète des services publics restent en revanche limitées, principalement en raison de lacunes affectant les services transfrontaliers prévus dans le portail numérique unique.

Pour en savoir plus : <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/library/state-digital-decade-2025-report>

Accord provisoire sur le règlement établissant des nouvelles règles relatives au RGPD

Le 16 juin, Conseil et Parlement sont parvenus à un accord concernant le règlement qui doit améliorer la coopération entre les autorités nationales de protection des données lorsqu'elles appliquent le règlement général sur la protection des données (RGPD) dans des cas transfrontaliers. L'objectif de cette législation est avant tout de rationaliser les procédures administratives, en accélérant, par exemple, le traitement des plaintes transfrontalières déposées par des citoyens ou des organisations au titre du RGPD ainsi que les enquêtes de suivi. L'accord prévoit également un mécanisme de résolution plus rapide des plaintes, permettant aux autorités chargées de la protection des données de résoudre une affaire avant de déclencher les procédures standard de traitement d'une plainte transfrontalière et impliquer d'autres autorités nationales.

L'accord provisoire doit désormais être formellement confirmé par le Conseil de l'UE et le Parlement européen.

Pour en savoir plus : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2025/06/16/data-protection-council-and-european-parliament-reach-deal-to-make-cross-border-gdpr-enforcement-work-better-for-citizens/>

Publication d'une stratégie numérique internationale pour l'UE

Le 5 juin, la Commission européenne a publié une stratégie numérique internationale visant à approfondir la coopération entre l'UE et des partenaires stratégiques et à construire un ordre numérique mondial fondé sur des règles, conforme à ses valeurs fondamentales européennes.

Plusieurs domaines clés de coopération ont été identifiés tels que les technologies émergentes (i.e. intelligence artificielle, l'informatique quantique), la cybersécurité, l'identité numérique et les infrastructures publiques numériques ou encore les plateformes en ligne.

Il est notamment prévu que l'UE soutienne le développement de services de confiance et de solutions d'identité numérique, basés sur les spécifications du portefeuille d'identité numérique de l'UE. Il s'agira aussi de poursuivre les travaux avec l'Ukraine, la Moldavie et les Balkans occidentaux afin de préparer leur intégration progressive du portefeuille d'identité numérique. L'UE coopérera aussi avec d'autres pays comme l'Inde, l'Égypte, l'Uruguay et le Brésil dans le domaine des signatures électroniques et de l'interopérabilité des infrastructures publiques numériques et soutiendra une approche fondée sur l'interopérabilité par défaut, reposant sur le Cadre européen d'interopérabilité, afin de faciliter l'échange de données à travers les frontières.

Pour en savoir plus : <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/library/joint-communication-international-digital-strategy-eu>

Points clés issus du Conseil Télécommunications

Lors de la réunion du Conseil Télécommunications du 6 juin, les ministres ont adopté une recommandation instaurant un schéma directeur de l'UE pour la gestion des crises de cybersécurité ainsi que des conclusions sur une connectivité fiable et résiliente.

Afin de faire face à un paysage de cybermenaces de plus en plus complexe, le schéma directeur pour la gestion de crises de cybersécurité formule ainsi des orientations visant à permettre aux pays de renforcer leur préparation, leurs capacités de détection et de réaction aux incidents de cybersécurité en s'appuyant sur le plan d'action de 2017 en matière de cybersécurité et sur des législations telles que la directive NIS 2 et le règlement sur la cybersolidarité.

La présidence polonaise a par ailleurs présenté un rapport sur les résultats des discussions portant sur la simplification de la réglementation numérique, la Commission devant en effet présenter une initiative à ce sujet en fin d'année. S'agissant par exemple du règlement sur l'IA, des difficultés ont été relevées quant à l'interprétation de l'approche fondée sur les risques, l'interaction avec la législation sectorielle ou encore les délais de mise en œuvre.

Pour en savoir plus :

https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/tte/2025/06/06/?utm_source=brevo&utm_campaign=AUTOMATED%20-%20Alert%20-%20Newsletter&utm_medium=email&utm_id=3318

Santé

Position commune au Conseil sur le Paquet Pharmaceutique

Le 4 juin, une position commune a été trouvée au Conseil sur le « Paquet pharmaceutique », faisant suite à la proposition de la Commission d'avril 2023 de réviser la législation de l'UE en matière de médicaments, inchangée depuis les années 2000.

En révisant le cadre pharmaceutique européen, la Commission cherche à la fois à favoriser l'accès, la disponibilité et le caractère abordable des médicaments pour les patients, mais aussi à renforcer et stimuler la compétitivité et l'innovation du secteur. Alors que le Parlement européen avait adopté sa position en avril 2024, les États membres se sont entendus sur un certain nombre de points, introduisant des modifications aux actes législatifs proposés. Ainsi, le mandat de négociation obtenu au Conseil ramène la durée de protection réglementaire des données à huit ans, là où la proposition de la Commission était de réduire cette durée des huit ans actuels à six ans. Le Conseil s'est également accordé sur une durée de protection réglementaire de marché d'un an, contre deux actuellement, avec toutefois la possibilité d'une année supplémentaire sous certaines conditions, notamment pour les médicaments innovants ou répondant à des besoins médicaux non satisfaits. Concernant les exemptions en matière de propriété intellectuelle pour les médicaments génériques, le mandat du Conseil étend la portée de l'exemption Bolar pour y inclure les candidatures à des appels d'offres. Enfin, le Conseil a également introduit que le titre d'exclusivité transférable proposé par la Commission pour stimuler la recherche sur les antimicrobiens novateurs pourrait être utilisé seulement la cinquième année de la période de protection réglementaire des données, à condition que le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché démontre que les ventes brutes annuelles du produit dans l'UE n'ont pas dépassé 490 millions d'euros au cours des quatre années précédentes.

Depuis l'adoption du mandat du Conseil, une première négociation interinstitutionnelle en trilogue a eu lieu le 17 juin.

Pour en savoir plus : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2025/06/04/pharma-package-council-agrees-its-position-on-new-rules-for-a-fairer-and-more-competitive-eu-pharmaceutical-sector/>

Parution du rapport d'activité annuel 2024 de l'Agence européenne des médicaments

Le 10 juin dernier, l'Agence européenne des médicaments (EMA) a publié son rapport d'activité pour l'année 2024, qui présente les principales réalisations et initiatives de l'Agence en matière d'autorisation, d'évaluation, et de surveillance des médicaments humains et vétérinaires, certains chiffres clés, ainsi que ses priorités pour 2025.

Ainsi, l'EMA a recommandé 114 médicaments pour autorisation de mise sur le marché en 2024, dont 46 relevaient d'une substance active n'ayant jusqu'alors jamais été autorisée dans l'UE. 16 étaient destinés au traitement de maladies rares. En outre, trois médicaments ont reçu une recommandation à la suite d'une évaluation accélérée (car ils répondent à des besoins médicaux non-satisfaits), huit par suite d'une autorisation de mise sur le marché conditionnelle, et quatre après une autorisation dans des circonstances exceptionnelles.

Parmi ces approbations figurent, entre autres, le premier médicament destiné à traiter les premiers stades de la maladie d'Alzheimer, deux nouveaux antibiotiques, des produits oncologiques (28

produits), des biosimilaires traitant l'ostéoporose, la maladie de Crohn, de même qu'un vaccin protégeant les adultes contre le Chikungunya... Le rapport mentionne également l'engagement de l'Agence pour des données probantes sur l'innocuité, la qualité et l'efficacité des produits, via notamment l'initiative ACT EU (Accelerating Clinical Trials), qui vise à rassembler la diversité des parties prenantes de l'écosystème des essais cliniques (patients, professionnels de santé, industrie, régulateurs, universités, États membres). Dans le cadre de la dernière année de transition vers le règlement sur les essais cliniques (REC) adopté en 2014, - transition en cours jusqu'au 30 janvier 2025- , le transfert des informations des essais cliniques vers le nouveau système d'information sur les essais cliniques (CTIS), a également constitué une part importante du travail de l'Agence.

En complément, celle-ci a aussi intensifié ses efforts dans la production et l'analyse de preuves issues de la vie réelle (RWE – real-world evidence) via notamment le réseau d'analyse des données et d'interrogation du monde réel DARWIN EU, devenu pleinement opérationnel. Celui-ci permet l'accès à 160 millions de données de santé de patients dans 16 pays européens, et génère ainsi des données sur les médicaments dans le monde réel. La prévention des pénuries (via notamment le suivi et la redistribution des stocks du GLP-1 utilisé dans le traitement de l'obésité et du diabète, ainsi que le lancement de la plateforme européenne de surveillance des pénuries (ESMP)) et la résistance antimicrobienne ont aussi été des priorités de l'Agence.

Pour 2025, la mise en œuvre du règlement HTA, les négociations en vue d'une future législation pharmaceutique européenne, ou encore le traitement et l'évaluation d'ensemble de données de plus en plus importants sont affichés par l'Agence comme des enjeux majeurs.

Pour en savoir plus : <https://www.ema.europa.eu/en/news/2024-annual-report-published>

Lignes directrices de l'EMA sur l'inclusion des femmes enceintes et allaitantes dans les essais cliniques

Selon les données du système d'information sur les essais cliniques (CTIS), moins de 0,4 % des essais cliniques actuellement soumis dans l'UE incluent des personnes enceintes, et moins de 0,1% concernent des personnes allaitantes.

Les bénéfices et les risques liés à l'utilisation de médicaments pendant la grossesse et l'allaitement demeurent ainsi largement méconnus. Ce déficit d'information thérapeutique peut accroître le risque d'effets indésirables maternels et fœto-infantile, ainsi que nuire à l'optimisation de la prise en charge. Aussi, l'Agence européenne des médicaments (EMA) et l'IHC (*International Council for Harmonisation of Technical Requirements for Pharmaceuticals for Human Use*) ont proposé des recommandations sur les modalités d'inclusion et/ou de maintien des femmes enceintes et des mères allaitantes dans les essais cliniques, afin de garantir la sécurité et l'efficacité des traitements pendant la grossesse et l'allaitement.

Ce guide de recommandation est ouvert à consultation jusqu'au 15 septembre 2025.

Pour en savoir plus : <https://www.ema.europa.eu/en/news/new-guideline-inclusion-pregnant-breastfeeding-individuals-clinical-trials>

Emploi et Affaires sociales

Ouverture d'une consultation sur le futur Plan d'action sur le Socle européen des droits sociaux

La Commission européenne a ouvert, le 18 juin 2025, une consultation publique ainsi qu'un appel à contribution concernant son futur Plan d'action concernant le Socle européen des droits sociaux (SEDS).

La consultation se structure en deux parties : d'abord la Commission souhaite faire un bilan de son précédent Plan d'action sur le SEDS de 2021, avant ensuite d'aborder les priorités pour son nouveau plan d'action.

Dans son appel à contribution, la Commission précise bien que le nouveau plan d'action « *tiendra compte des principales difficultés et perspectives à venir dans le contexte d'un environnement socio-économique, d'un marché de l'emploi et d'une situation démographique et géopolitique en rapide évolution* ». Surtout, le futur Plan d'action devra s'articuler avec les grandes priorités de l'UE, en matière « de compétitivité, de transition numérique, de transition écologique et de préparation ». Le nouveau Plan d'action devra aussi, précise la Commission, se consacrer en premier lieu à la mise en œuvre et à l'application effectives des actions existantes, mais aussi à réaliser pour 2030 les grands objectifs en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté.

La Commission européenne évoque cependant des besoins d'initiatives politiques nouvelles pour s'adapter à un environnement en rapide évolution et aux besoins du marchés du travail et des systèmes de protection sociale. Pour cela, la Commission annonce vouloir notamment aborder les problématiques suivantes : réduire l'écart entre les hommes et les femmes concernant l'emploi, accroître l'offre d'éducation et d'accueil de la petite enfance, réduire le taux de jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation, renforcer les compétences numériques de base, réduire le décrochage scolaire et la pauvreté des enfants.

Les questions de la consultation reflètent d'ailleurs ces thématiques, en abordant par exemple les principaux obstacles à surmonter pour maintenir une protection sociale adéquate, en questionnant sur les leviers pour garantir l'égalité des chances et l'accès à des emplois de qualité ou encore sur la manière d'établir l'équilibre entre une protection sociale et du travail et une réduction de la charge administrative.

La consultation est ouverte jusqu'au 10 septembre 2025.

Pour en savoir plus : <https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14736-The-new-Action-Plan-on-the-implementation-of-the-European-Pillar-of-Social-Rights-en>

Accord au Conseil sur la directive sur les stages de qualité

La Commission avait proposé en mars 2024 une proposition de directive concernant l'amélioration des conditions de travail des stagiaires et le contrôle du respect de ces conditions, ainsi que la lutte contre les relations d'emploi traditionnelles déguisées en stages (la « directive Stages »).

Dans les mains des États membres et du Parlement européen depuis, le Conseil s'est enfin accordé sur une orientation générale le 19 juin 2025 dernier. Moins ambitieux que la proposition initiale de la Commission européenne, ce texte tend à améliorer et à faire respecter les conditions de travail des stagiaires et surtout à lutter contre les « faux stages », tout en préservant les modèles en place déjà présents dans les États membres. Surtout, les États membres ont réussi à exclure toute une

série de stages « formels » liés à des politiques de l'éducation et de la formation, et à n'imposer aucune obligation aux États membres d'introduire une relation de travail spécifique aux stagiaires dans leur droit national, ni sur les contrôles réalisés par les inspections du travail.

Côté Parlement européen, la rapporteure Alicia Homs Ginel (S&D, espagnole) a présenté son projet de rapport en février. Il sera voté en septembre prochain en commission des affaires sociales et de l'emploi (EMPL), avec une approche probablement plus protectrice des stages, notamment concernant le champ d'application de la directive.

Pour en savoir plus : <https://www.consilium.europa.eu/media/eafb5p1r/st10570en25.pdf>

Famille/Jeunesse

Mise à jour du cadre de l'UE pour le suivi de la mise en œuvre de la garantie européenne pour l'enfance

Alors qu'un enfant sur quatre dans l'UE est toujours menacé de pauvreté ou d'exclusion sociale, que le taux d'échec scolaire des enfants défavorisés a augmenté de 5 points de pourcentage entre 2018 et 2022, et que l'incidence de la pauvreté énergétique parmi les ménages avec des enfants en situation de pauvreté a également progressé, le sous-groupe « Indicateurs » du Comité de la protection sociale a actualisé, fin mai, le cadre de suivi de la mise en œuvre de la garantie européenne pour l'enfance. Ce cadre, dont une première version a été publiée en 2023, permet d'évaluer, à l'aide d'indicateurs statistiques, les progrès réalisés par les États membres dans l'application de la recommandation du Conseil de 2021 relative à la garantie européenne pour l'enfance. Celle-ci vise à garantir aux enfants un accès effectif à un ensemble de services essentiels, notamment une éducation et un accueil de la petite enfance gratuits et de qualité, des activités scolaires, des soins de santé, un logement adéquat et une alimentation saine.

Outre la mise à jour des indicateurs de 2023, le nouveau cadre prévoit l'ajustement des indicateurs existants, l'ajout de nouveaux indicateurs et la suppression de certains indicateurs, afin de combler les lacunes identifiées dans le précédent cadre de suivi, en particulier dans les domaines de l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à une alimentation saine. Ainsi, trois indicateurs supplémentaires ont par exemple été introduits dans le domaine de l'éducation, sur la base des données PISA, afin de mieux évaluer la qualité de l'éducation et la fourniture de matériel éducatif, y compris numérique. Toutefois, certaines lacunes persistent, dues notamment à un manque de données, notamment en ce qui concerne l'accès des enfants à un logement social et le nombre d'enfants sans abri. Le sous-groupe « Indicateurs » présente ainsi ce nouveau cadre comme un « document vivant », qui devra être mis à jour, enrichi et complété.

Pour en savoir plus :

https://employment-social-affairs.ec.europa.eu/news/eu-framework-monitoring-implementation-european-child-guarantee-has-been-updated-2025-06-02_en?pk_source=Website&pk_medium=Newsletter&pk_campaign=dg-empl-newsletter

Retraite/Vieillesse

Conclusions du Conseil sur la participation des personnes âgées au marché du travail et dans la société

Lors de la réunion du Conseil EPSCO du 19 juin, les ministres des affaires sociales ont approuvé des conclusions intitulées « Aider les personnes âgées à exploiter pleinement leur potentiel sur le marché du travail et dans la société ».

Le Conseil prend ainsi note des défis démographiques auxquels l'UE est confrontée et relève que les personnes vivent plus longtemps et en meilleure santé, pouvant ainsi rester économiquement et socialement actives après leur retraite. L'âge moyen de la population ne cesse en effet d'augmenter pour passer de 39 ans en 2002 à 48,8 ans en 2060. Le rapport de dépendance devrait aussi s'accroître de manière constante – de 33,9 % en 2024 à 59,7 % en 2100 – ce qui soulève de nouveaux défis en matière de conditions de travail, de protection sociale et d'accès aux soins.

Ce faisant, les États membres et la Commission sont invités à prendre des mesures, en coopération avec les partenaires sociaux, telles que l'incitation à l'extension volontaire de l'activité professionnelle, la lutte contre l'âgisme et les stéréotypes négatifs à l'égard des personnes âgées, la promotion d'un environnement de travail inclusif et de la reconnaissance sociétale des contributions des personnes âgées à l'activité économique. Il s'agit aussi de promouvoir l'échange d'information et l'apprentissage ainsi que de faire progresser la collecte de données afin de mieux identifier les inégalités et discriminations liées à l'âge. En outre, les femmes âgées doivent faire l'objet d'une attention particulière en raison des obstacles qu'elles rencontrent sur le marché du travail, de leurs revenus et retraites plus faibles et de leur part disproportionnée dans les responsabilités de soins.

Le Conseil estime que ce sujet pourrait être intégré dans plusieurs initiatives telles que le plan d'action du Socle européen des droits sociaux, la stratégie sur l'équité intergénérationnelle, ou encore le prochain cadre financier pluriannuel.

Pour en savoir plus : <https://www.consilium.europa.eu/en/meetings/epsco/2025/06/19/>

Agenda

1^{er} juillet 2025, Solidar, en ligne : Shaping a Socially Just & Sustainable European Affordable Housing Plan

Solidar organise un webinaire en ligne qui viendra éclairer le prochain plan annoncé par la Commission concernant le logement abordable. La réunion sera l'occasion d'éclairer quels éléments cette initiative doit inclure pour atteindre ses objectifs ambitieux en matière sociale et de développement et quels sont les risques ou les défis qui pourraient compromettre sa réussite.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.solidar.org/event/webinar-shaping-a-socially-just-sustainable-european-affordable-housing-plan/>

10 juillet 2025, Euro Center, en ligne : Posting.STAT 2.0 : Posting trends in Austria

Ce webinaire vise à présenter les conclusions préliminaires du deuxième rapport Posting.STAT sur l'Autriche et les données collectées relative aux détachements intra-UE vers et depuis l'Autriche. L'événement se concentrera sur l'ampleur, les caractéristiques et l'impact du détachement intra-UE, ainsi que sur les données relatives à l'application de la législation en matière de détachement de travailleurs collectées par les autorités chargées de l'application de la législation dans le pays.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.euro.centre.org/events/detail/5254>

DG santé et sécurité alimentaire de la Commission européenne, « Votre santé, votre choix : naviguer dans les soins de santé transfrontaliers dans l'UE », 6 juin 2025, p. 2

Publiée le 6 juin dernier par la DG Santé de la Commission européenne, la fiche d'information « Les soins de santé transfrontalier dans l'UE », fournit des données récentes sur la mise en œuvre de la directive de 2011 relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers.

Ainsi, 449 069 demandes de remboursement, hors autorisation préalable, ont été émises en 2023, dont 64,9% ont abouti à des remboursements, pour une somme de 101 millions d'euros. 76% de ces demandes émanaient de France et d'Allemagne. Concernant les soins relevant d'autorisation préalable, pour lesquels le patient a obtenu un accord formel du système de santé de son pays d'origine avant de recevoir des services de santé à l'étranger (généralement pour des soins comportant au moins une nuit d'hospitalisation ou pour des soins lourds), 5973 demandes ont été effectuées, dont 92,4% provenaient d'Allemagne, du Luxembourg et de Slovaquie. Ces demandes ont été approuvées à 80,9%, pour un total de 9,2 millions d'euros. La principale cause de refus réside dans la disponibilité des soins dans le pays d'affiliation dans un délai raisonnable. La fiche rappelle enfin que 17 pays sur 27 disposent d'un système d'autorisation préalable, et 12 sur 27 d'un système de notification préalable, qui permet aux patients de demander une estimation du montant de remboursement par le pays d'affiliation des soins prévus à l'étranger.

Pour en savoir plus : https://health.ec.europa.eu/latest-updates/factsheet-your-health-your-choice-navigating-cross-border-healthcare-eu-2025-06-06_en

Rapport du réseau PES sur la prévention du chômage par le conseil et la formation continue

Le réseau européen des services publics de l'emploi (« European Network of Public Employment Services - PES Network ») a publié un rapport thématique relatif au rôle des services publics de l'emploi dans la prévention du chômage par le conseil et la formation. Le document se concentre sur trois thèmes clés : l'orientation professionnelle pour soutenir les transitions d'emploi à emploi, la mise à niveau des compétences des employés pour prévenir les pertes d'emploi et l'engagement et la fourniture de services plus larges aux employeurs.

Parmi les principales conclusions du rapport, l'accompagnement professionnel des salariés a été identifié comme étant un élément clé des services de prévention. En outre, les services aux employeurs évoluent en proposant des conseils sur mesure en matière de ressources humaines et de compétences. Enfin, l'analyse des tendances en matière de compétences et la réalisation d'enquêtes sur les besoins des employeurs peuvent aider les services publics de l'emploi à mieux anticiper les priorités futures des employeurs et des employés.

Pour en savoir plus :

https://employment-social-affairs.ec.europa.eu/news/prevention-unemployment-counselling-and-upskilling-evolving-role-pes-2025-05-09_en

La Représentation européenne des institutions françaises de sécurité sociale (Reif) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne. Aujourd'hui, elle regroupe toutes les branches du régime général, des régimes professionnels ainsi que des structures spécialisées : l'assurance maladie, les accidents du travail et maladies professionnelles (Cnam), la retraite (Cnav), la famille (Cnaf), l'autonomie (CNSA), le recouvrement (Urssaf Caisse nationale, anciennement Acof), l'Union interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic), la Mutualité sociale agricole (CCMSA), l'École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (Ucanss), le Centre des liaisons européennes et internationales de la sécurité sociale (Cleiss) et la Caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile (CRPNPAC). La Reif dispose d'un bureau de représentation permanent à Bruxelles. Vous pouvez suivre l'actualité de la Reif sur son site internet : www.reif-eu.org, sur LinkedIn #REIFSecu

